

REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 FEVRIER 2017 à 20 H 30

NOMBRE
DE CONSEILLERS

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12
Exclus : 0

L'an deux mil dix-sept, le 16 Février à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire.

Date de la convocation : 9/02/2017

Date d'affichage : 9/02/2017

Présents : MM. BOUISSOU, BENETTI, BARTHERE, PELISSE, BLANC, BOYER, CALAS, LUX, PIQUETTE, PETIT, de SAINT DENIS,

Absente : Mme SEBASTIAN

Secrétaire de séance : Mme BENETTI

La séance est ouverte à 20 H 40 et Madame BENETTI donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Janvier 2017 qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : Horaires de l'école pour la rentrée scolaire 2017.

* * *

I – Sujets soumis à délibération :

2017/5 - PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Pour la présentation du compte administratif 2016 de la Commune, de l'Assainissement, du Photovoltaïque, du Lotissement le Pré et du C.C.A.S, Monsieur le Maire distribue un dossier à chaque élu comprenant les documents suivants :

- vue d'ensemble du compte administratif,
- présentation générale des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement,
- détail des comptes.

Monsieur le Maire indique les résultats 2016 à affecter en 2017, soit :

BUDGET	RESULTAT 2016 A AFFECTER EN FONCTIONNEMENT
COMMUNE	- 24.085,78 €
ASSAINISSEMENT	- 14.780,00 €
PHOTOVOLTAIQUE	- 2.370,84 €
C.C.A.S	4.385,60 €
LOTISSEMENT LE PRE	374.915,77 €

Après avoir présenté le compte de gestion qui nous a été adressé par le comptable public de la Trésorerie Caraman-Lanta et détaillé tous les résultats des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la séance qui est donc présidée par Monsieur Gérard BOYER.

Les comptes administratifs 2016 et affectations du résultat de la Commune, de l'Assainissement, du Photovoltaïque, du C.C.A.S et du Lotissement Le Pré sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

II – Informations diverses :

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DU GRAND CEDRE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017 :

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Directeur académique de la Haute-Garonne, en accord avec les enseignants et les parents d'élèves de l'école du Grand Cèdre, a validé au dernier conseil d'école la modification des horaires de fonctionnement de l'école à partir de la rentrée scolaire 2017 pour une durée de trois ans. L'horaire de sortie de classe retenu est donc :

- Lundi + Mardi : 15 H 45 au lieu de 16 H 00
- Mercredi : 12 H 00
- Jeudi + Vendredi : 15 H 45 au lieu de 15 H 30

Les élus se sont abstenus lors de ce vote, ne pouvant s'engager sur une telle période.

L'horaire proposé par l'Académie ne permet pas aux enfants d'Aurin de profiter des N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires) dans leur intégralité.

Dans l'intérêt des enfants, Monsieur le Maire va demander au Conseil Départemental si un changement de l'horaire du transport scolaire est possible pour que celui-ci soit fixé tous les jours à 17 H 00 à partir de la prochaine rentrée scolaire.

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES DIFFERENTES COMMISSIONS

→ **Commission culture** : Madame BENETTI rappelle que les « VICE VERSA » (duo comique) se produiront à la salle de la Fontaine le 4 Mars 2017.

Prochain film au cinéma : « Raid Dingue » le 9 Mars 2017.

Une réunion de la commission culture est prévue le 22 Février 2017 à 19 H 00.

→ **Commission urbanisme** : Monsieur BOUISSOU indique que le permis de construire pour la construction d'un espace d'activités associé à l'école et au centre de loisirs a été déposé le 10 Février 2017. La prochaine commission urbanisme est prévue le Jeudi 9 Mars 2017 à 20 H 30

→ **Commission finances** : la prochaine réunion de la commission finances est prévue le Mardi 7 Mars 2017 à 20 H 30.

TERRES DU LAURAGAIS :

Monsieur le Maire indique que le bureau pour diriger la communauté de communes « Terres du Lauragais » a été mis en place le Lundi 30 Janvier. Monsieur Christian PORTET a été élu Président, 14 vice-présidents et 6 membres du bureau composent la nouvelle gouvernance. Ces derniers ont été élus lors de scrutins parfois très disputés.

CENTRE DE LOISIRS :

Une prochaine réunion est prévue pour le Lundi 20 Février 2017.

Monsieur le Maire indique qu'il est souhaitable de proposer ce service aux familles mais qu'il convient de trouver une stabilité dans la dépense.

Il faut sensibiliser les parents sur le coût réel du centre de loisirs.

VOIRIE :

- Monsieur Guy BARTHERE indique qu'il convient de prévoir l'entretien des chemins de la Rivière, de la Fontaine, de la Pigeonnière et de Barthorose. Il faut également terminer la voirie du lotissement le Pré à Préserville. Il souligne que l'enveloppe du pool routier à notre disposition n'est que de 56.000,00 €. Les différents devis seront adressés à la Mairie afin d'organiser les travaux.

- Monsieur PELISSE indique que la route de Ste Foy d'Aigrefeuille est dangereuse pour la circulation lorsque deux véhicules se croisent : route étroite et manque de visibilité.

- Monsieur LUX indique qu'il conviendrait de déplacer les conteneurs des ordures ménagères situés Chemin de la Rivière pour éviter que la chaussée et les bas-côtés soient abîmés par le camion du S.I.P.O.M.

- Monsieur PIQUETTE fait un compte rendu de la dernière réunion du S.I.E.M.N. Il indique entre autres qu'une conduite va être rénovée entre Tarabel et Préserville. Le coût de cet investissement serait de 478.063,00 € financé par un prêt contracté par le S.I.E.M.N. Par ailleurs, il indique que le devenir du S.I.E.M.N est incertain, celui-ci pourrait être absorbé par le S.M.E.A.

* * *

Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire de prévoir l'aménagement extérieur du village, notamment l'achat de bancs pour la place publique.

Madame BENETTI indique que lors de vents violents, de nombreuses coupures d'électricité ont été constatées. Monsieur le Maire va le signaler à la Société ENEDIS.

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure contre la Société SP CARRELAGE est actuellement en cours devant le Tribunal Administratif de Toulouse. L'audience devrait être fixée prochainement.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Mardi 21 Mars 2017 à 20 H 30 à la mairie de Préserville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00 H 10.